

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Tout ce que je puis dire en ce moment, monsieur l'Orateur, au sujet de la méthode qu'il y aurait lieu d'adopter dans ce cas, c'est que le Parlement devrait, sans nul doute, être mis en mesure de décider pour ou contre un drapeau en particulier. Quant à la question de savoir s'il serait souhaitable de procéder à un référendum pour permettre à la population de faire un choix entre un certain nombre de dessins ou modèles, je voudrais bien y réfléchir avant de l'accepter.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement se propose-t-il de mettre le Parlement en mesure de se prononcer sur cette question pendant la session en cours?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes engagés à soumettre le problème à la décision du Parlement dans les deux ans qui suivraient notre élection; celle-ci a eu lieu en avril dernier.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre ne craint-il pas, s'il permet que le choix d'un drapeau par le Parlement fasse l'objet d'un débat, qu'il se produise la même chose que lorsqu'il s'est agi de choisir un écusson ou un signe symbolique pour l'Exposition universelle, alors que les députés en ont discuté pendant des heures, voire des semaines, pour n'arriver à aucun résultat?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne nourris aucune crainte de ce genre.

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je me demande si le très honorable premier ministre accepterait la suggestion suivante, en ce qui concerne le drapeau national: Qu'il choisisse lui-même un drapeau national distinctif, qu'il le hisse au mât de la Tour de la Paix et, nous, pour notre part, nous accepterons ce drapeau distinctif.

(Traduction)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

TRANSFERT D'HÔPITAUX RELEVANT DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une ques-

tion au ministre des Affaires des anciens combattants. On a, en effet, formulé en fin de semaine certaines déclarations, et divers journaux ont annoncé, en caractères gras et en première page, que le ministère des Affaires des anciens combattants espérait se débarrasser, ou se proposait de se débarrasser, de certains hôpitaux relevant de sa compétence pour les soumettre à l'autorité civile. J'ai reçu quelques coups de téléphone à ce sujet. Les anciens combattants sont fort inquiets. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'avant de faire quoi que ce soit dans ce sens, toutes les consultations possibles avec les associations d'anciens combattants auront lieu sur les plans fédéral, provincial et régional?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que je déplore le genre d'en-têtes auquel doit penser le député. Il n'est nullement question de se débarrasser de quoi que ce soit. J'ai fait savoir, la semaine dernière, que nous avions reçu des offres de diverses municipalités, de gouvernements provinciaux et d'universités, qui nous offraient leur collaboration afin de remédier à la situation très difficile des hôpitaux d'un bout à l'autre du Canada. Comme le député le sait sans doute, l'administration de ces hôpitaux crée certains problèmes. C'est en en tenant compte que nous allons nous entretenir de la question avec les intéressés.

En ce qui concerne la réunion déjà mentionnée, qui a eu lieu la semaine dernière à Calgary, je puis assurer à mon honorable ami que trois ou quatre associations d'anciens combattants de cette ville y ont assisté. Nous nous assurons donc ainsi que ces associations sont consultées, non seulement sur le plan national, mais provincial et régional, lors de pareils entretiens. Je puis aussi assurer à mon honorable ami que les principes que nous avons confirmés maintes fois, soit la sauvegarde du personnel, du bien-être et des intérêts des anciens combattants, ainsi que de la qualité des soins qui leur sont donnés, seront notre principal souci quand il s'agira de prendre des décisions à ce sujet.

(Texte)

AIR-CANADA

INSCRIPTION DES MOTS AIR-CANADA SUR LES
AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le ministre des Travaux publics et le ministre d'État ayant affirmé, à Montréal, que